



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 9 avril 2013

LE GOUVERNEUR CUOMO PROPOSE UNE NOUVELLE CLASSE DE CRIMES DE CORRUPTION PUBLIQUE

La loi sur la confiance du public établirait une nouvelle classe de crimes de corruption publique, bien que les nouvelles sanctions sur les délinquants nécessitent le signalement des soupçons de corruption par les Procureurs de District

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui une nouvelle législation, la Loi sur la Confiance du Public, qui établirait une nouvelle classe de crimes de corruption publique et renforcerait la capacité des Procureurs de l'Etat de New York à réprimer la corruption publique dans l'Etat.

Actuellement, les lois définissant la corruption publique dans l'Etat de New York sont obsolètes et beaucoup moins efficaces que les statuts fédéraux pour poursuivre les personnes qui commettent des crimes de corruption publique. La Loi sur la Confiance du Public annoncée par le Gouverneur aujourd'hui établirait une nouvelle classe de crimes de corruption publique et étendrait les définitions actuelles des délits de corruption publique afin de permettre aux procureurs de tenir responsables ceux qui violent la confiance du public. La loi imposerait aussi des peines d'emprisonnement plus sévères aux personnes qui font une utilisation abusive des fonds publics et interdirait de façon permanente à ceux qui sont condamnés de délits de corruption publique d'accomplir des mandats électifs et dans l'administration publique, de pratiquer le lobbying, de conclure des contrats, de recevoir des financements de l'état, ou de faire des affaires avec l'état, directement ou au-travers d'une organisation.

“ Empêcher la corruption publique est essentiel pour assurer que le gouvernement fonctionne et peut effectivement conserver la confiance du public », a déclaré le Gouverneur Cuomo. “ La Loi sur la Confiance du Public reconnaît que les crimes de corruption publique doivent être traités plus sérieusement que d'autres crimes de cols blancs, parce qu'en violant la loi, ils violent aussi la confiance que le public a placée dans le gouvernement. Lorsque j'ai été élu, j'ai promis aux New Yorkais de ramener l'intégrité dans le gouvernement d'Etat et de restaurer la confiance du public. Nous avons réalisé trop de progrès en reconstruisant ce gouvernement pour rester en arrière. Cette législation nous

French

permettra de poursuivre nos efforts pour restaurer la confiance du public en donnant à chaque Procureur de District de notre état les outils dont ils ont besoin pour éradiquer et punir toutes les formes de corruption publique à tous les niveaux de gouvernement. »

La nouvelle classe de crimes de corruption publique comprendrait les crimes suivants : corruption d'un fonctionnaire, corruption du gouvernement, et manquement à signaler un acte de corruption ou de tentative de corruption.

I. Nouveaux crimes de violation de la confiance du public

Corruption d'un fonctionnaire : La législation proposée étendrait le statut actuel de corruption de l'Etat pour donner aux procureurs d'autres outils pour condamner les délinquants. Dans le cadre de la loi d'état actuelle, un procureur doit prouver qu'il y a un accord de corruption ou une entente entre la personne payant le pot de vin et la personne le recevant. Cela n'est pas nécessaire selon la loi fédérale et représente un fardeau excessivement lourd. Selon les nouvelles dispositions de la loi sur la corruption des Procureur de District, un procureur aurait seulement à prouver que la personne payant le pot de vin a eu l'intention d'influencer le fonctionnaire ou que la personne le recevant a eu l'intention d'être influencé, alignant la loi d'état avec les normes fédérales. Les sanctions de corruption seraient augmenté, abaissant le seuil d'un crime de Classe C de 10 000 \$ à 5 000 \$, la somme d'argent utilisée pour la corruption, et à 10 000 \$ et au-delà pour un crime de Classe B.

Corruption du gouvernement : La législation proposée tiendrait responsable quiconque - qu'il s'agisse d'un fonctionnaire ou non - suspecté de commettre des fraudes avec le gouvernement. La législation renforce également les sanctions pour tous les délinquants condamnés pour des fraudes avec le gouvernement par le biais du crime de corrompre le gouvernement. Selon la nouvelle loi, quiconque, qu'il s'agisse d'agir en concert avec un fonctionnaire ou non, qui s'engage dans une conduite de corruption d'un état ou administration locale serait coupable d'un crime allant du quatrième degré (Classe E) au premier degré (Classe B), en fonction du montant de la fraude.

Manquement à signaler un acte de corruption : La législation proposée ferait pour la première fois de ce manquement une infraction pour tous les fonctionnaires et employés de la fonction publique qui ne signaleraient pas un acte de corruption.

II. De nouvelles sanctions sévères pour une utilisation abusive de l'argent des contribuables

De nouvelles sanctions pour la corruption publique : La législation proposée créerait de nouvelles sanctions pour les délits concernant tous types de fraude, vol ou blanchiment d'argent impliquant la propriété du gouvernement local ou d'état. Cela signifie qu'un délinquant ferait face à des sanctions plus lourdes si l'acte était commis contre le gouvernement. La peine serait d'un niveau plus élevé que pour les délits. Par exemple, si le délit sous-jacent (par exemple le vol simple) était un crime de Classe D, l'implication de la propriété du gouvernement local ou d'état augmenterait la peine à un crime de Classe C. Les crimes existants concernés sont ceux définis par les dispositions suivantes de la Loi pénale :

- petit larcin ou vol simple
- grand larcin ou vol simple
- utilisation d'un ordinateur sans autorisation
- utilisation d'un véhicule sans autorisation
- blanchiment d'argent

Sanctions accrues pour une faute de service : Selon la loi actuelle, la faute de service est une infraction. La législation proposée crée trois nouveaux degrés de fautes de service : un crime de Classe E (peine maximale de 4 ans), crime de Classe D (peine maximale de 7 ans) et crime de Classe C (peine maximale de 15 ans).

III. Interdiction à vie du gouvernement

La nouvelle classe des crimes de corruption publique imposerait des sanctions supplémentaires, autres que des peines d'emprisonnement et amendes, notamment :

- L'interdiction permanente de ceux condamnés de crimes de corruption publique d'accomplir des mandats électifs et dans l'administration publique, d'occuper des fonctions de lobbyiste inscrit au registre, ou de faire des affaires avec l'état, notamment via une organisation qu'ils gèreraient.
- Interdire à ces personnes de soumettre des offres ou d'obtenir des contrats d'état.
- Interdire à ces personnes de recevoir des crédits d'impôts en nombre.
- Interdire à ces personnes d'être un prestataire Medicaid, d'assurance chômage ou d'indemnisation des travailleurs.
- Donner au juge l'option de demander le paiement jusqu'à trois fois le montant du bénéfice ou du gain réalisé à partir d'une transaction illégale.
- Créer une procédure automatique d'amendes ou autres sanctions imposées contre les remboursements d'impôts de l'Etat.

Fixer les règles de prescription : Selon la législation proposée, la même sanction ou suspension de la prescription de cinq ans après avoir quitté ses fonctions s'appliquera à la fois aux fonctionnaires et aux personnes agissant de concert avec un fonctionnaire pour commettre une faute grave dans l'exercice de ses fonctions. Actuellement, la prescription pour un fonctionnaire est effective cinq ans après avoir quitté ses fonctions, mais pas pour ceux qui agissent de concert et qui ne sont pas eux-mêmes fonctionnaires

Autres outils pour les procureurs : Pour la première fois, un témoin qui témoigne devant un jury pour une affaire de fraude envers le gouvernement ou de méfaits commis par des fonctionnaires recevra seulement une immunité restreinte, mais pas une immunité transactionnelle pour les déclarations que le témoin peut faire sous serment. Cela signifie que le témoin, qui peut ou pas faire partie de la transaction criminelle faisant l'objet d'une enquête, peut être poursuivi pour son rôle dans l'affaire si le

procureur apporte une preuve autre, et indépendante de la preuve apportée par le témoin. Cet outil important de lutte contre les crimes met en conformité les pratiques de l'Etat de New York avec les pratiques fédérales dans ce domaine.

Le Procureur du District de Manhattan, Cyrus R. Vance, Jr., Président de l'Association des Procureurs de District de l'Etat de New York, a déclaré : “ Simplement de même que le public a besoin d'avoir confiance dans l'équité de notre système de justice pénale, nous avons aussi besoin d'avoir foi dans l'honnêteté des hommes et des femmes chargés d'accomplir leur mission publique. Depuis ma prise de fonctions, je me suis battu pour des lois qui donnent aux procureurs de l'Etat plus d'outils pour enquêter et poursuivre les faits de corruption à tous les niveaux de gouvernement. Les propositions du Gouverneur y répondent. Le projet de loi permet aux procureurs de poursuivre les nouveaux crimes de fraude contre le gouvernement, et de rechercher des sanctions plus sévères pour ceux qui offrent ou acceptent des pots de vin ou commettent des crimes contre les entités publiques. Je remercie le Gouverneur Cuomo pour faire avancer cette importante législation. »

Le Procureur de District du Comté Nassau, Kathleen M. Rice, a déclaré : “ Les procureurs ont besoin de meilleurs outils pour tenir les fonctionnaires responsables s'ils trahissent la confiance du public. La proposition du Gouverneur Cuomo apporte une refonte plus que nécessaire aux lois sur la corruption de l'Etat de New York, pour que nous puissions mieux enquêter et poursuivre ceux qui fraudent les contribuables, tout en renforçant les sanctions pour ceux qui abusent de leurs fonctions. Je félicite le Gouverneur pour proposer cette importante législation qui améliorera notre capacité à lutter contre la corruption publique à tous les niveaux du gouvernement. »

Le Procureur de District de Staten Island, Daniel M. Donovan, Jr., a déclaré : “ Je remercie le Gouverneur Cuomo pour non seulement reconnaître les difficultés de la poursuite des affaires de corruption publique, mais pour offrir des solutions de bon sens pour imposer des peines plus sévères et supprimer des échappatoires. En tant que procureurs, nous sommes chargés de poursuivre les criminels, et cela parfois inclut ceux qui trahissent les personnes qui les ont élus. La Loi sur la Confiance du Public du Gouverneur nous aidera à regagner la confiance du public. »

Le Procureur du District du Bronx, Robert T. Johnson, a déclaré : “ Je suis tout-à-fait d'accord avec le Gouverneur Cuomo qu'il est temps de mettre fin aux trafiquants parmi nos élus et je remercie le Gouverneur pour nous faire avancer activement vers l'objectif de l'annonce d'aujourd'hui. »

Le Procureur de District du Comté de Kings, Charles J. Hynes, a déclaré : “ En tant que Procureur de District qui a poursuivi avec succès le Président Adjoint de l'Assemblée et le Président de parti du Comté Kings Clarence Norman, trois juges et le député Diane Gordon, j'accueille avec joie un développement de la législation qui contribuera à lutter contre la corruption publique. Des peines d'emprisonnement plus lourdes, des interdictions à vie pour la fonction publique, le fait que ce sera un crime de ne pas signaler un pot de vin sont des mesures qui visent les vraies difficultés de nos lois actuelles qui ne sont pas aussi efficaces que les règles fédérales. En plus, changer l'immunité accordée aux personnes témoignant dans des affaires de corruption publique de l'immunité transactionnelle à l'immunité

restreinte permettra d'accroître l'opportunité et le pouvoir pour poursuivre ceux qui utilisent la citation à comparaître comme bouclier. Je félicite le Gouverneur Cuomo pour son leadership dans ces efforts, je le soutiens de tout mon coeur et j'espère travailler avec lui à l'avenir pour que la Loi sur la Confiance du Public entre en vigueur. »

Le Procureur de District du Comté de Queens, Richard A. Brown, a déclaré : “ Nous accueillons avec plaisir ces nouveaux outils importants que le Gouverneur Cuomo propose aujourd'hui. Ils renforceront nos lois et aideront les procureurs à enquêter plus efficacement et à poursuivre les faits de corruption. »

Le Procureur de District du Comté Monroe, Sandra Doorley, a déclaré : “ Pendant trop longtemps, les lois obsolètes de l'Etat de New York ont limité la capacité des procureurs à éradiquer la corruption publique. Ces propositions de bon sens permettront de combattre la corruption et les pots de vin qui ont entaché la confiance des citoyens dans leur gouvernement. Je félicite le Gouverneur Cuomo pour envoyer un message clair, de ligne dure, à ceux qui oseraient considérer trahir la confiance du public. »

Le Procureur de District du Comté William J. Fitzpatrick, a déclaré : “ Cette législation donne aux procureurs les outils dont ils ont besoin pour démasquer efficacement et poursuivre vigoureusement les faits de corruption publique. Le Gouverneur comprend clairement qu'afin d'éradiquer la corruption à tous les niveaux de gouvernement, nous avons besoin de réformes et de changements globaux de la Loi pénale de l'Etat de New York. Mes collègues Procureurs de District et moi-même félicitons le Gouverneur Cuomo pour son approche proactive sur cette question et apprécions grandement le fait que lui-même et son personnel nous ont demandé notre opinion pour assurer que cette loi est utile, efficace et de bon sens. »

Le Procureur de District du Comté Broome, Gerald F. Mollen, a déclaré : “ Les propositions du Gouverneur sont un pas en avant important en mettant à niveau notre système de justice pénale pour que les procureurs puissent s'attaquer à la corruption publique. Le respect de la démocratie et de nos lois doit être notre première ligne de défense contre la corruption publique, mais les enquêtes basiques et les outils pour engager les poursuites doivent être notre dernière ligne. Ces propositions commencent à renforcer cette dernière ligne de défense. »

Le Procureur de District du Comté Franklin, Derek Champagne, a déclaré : “ La corruption du gouvernement n'a pas sa place dans l'Etat de New York, et je félicite le Gouverneur Cuomo pour agir aujourd'hui et mettre en place de nouvelles lois plus sévères qui aideront les Procureurs de District à réprimer ceux qui violent la confiance du public. Les Procureurs ont besoin d'outils efficaces, à jour, pour punir ceux qui sont impliqués dans des affaires de corruption publique et la Loi sur la Confiance du Public représentera une aide majeure dans nos efforts pour éradiquer les comportements illégaux parmi les fonctionnaires. Je remercie le Gouverneur pour prendre les devants avec cette nouvelle législation. »

Le Procureur de District du Comté Rockland Zugibe a déclaré : “ Les hauts fonctionnaires sont chargés de prendre des décisions qui sont dans le meilleur intérêt de leurs électeurs. Mais, bien trop souvent, nous trouvons des législateurs compromis qui sapent la confiance du public en concoctant des manoeuvres

détournées pour s'enrichir injustement et s'engager dans des comportements illicites. La Loi sur la Confiance du Public donnera aux Procureurs une nouvelle arme dans le combat qui se poursuit pour éliminer les fonctionnaires motivés par leurs propres intérêts à tous les niveaux du gouvernement. Les fonctionnaires qui permettent à la cupidité d'influencer leur jugement doivent être tenus responsables pour leurs méfaits. »

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418